

La filière éco-électrique française en quelques chiffres...

400 000
collaborateurs
situés sur tout
le territoire
français

Plus de
**40 milliards
d'euros**
de chiffre d'affaires
en France

Plus de
500 PME/PMI
indépendantes dédiées
à l'efficacité énergétique,
à l'intégration des ENR et
à la sécurisation des
réseaux électriques

Des
champions
nationaux

Des leaders
mondiaux
présents dans
plus de
200 pays

Des **ETI**
patrimoniales
et leaders
sur leurs marchés

septembre 2013



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, UNE OCCASION UNIQUE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LA CROISSANCE GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'ÉNERGIE

Les enjeux essentiels de la transition énergétique pour la France



Restaurer la compétitivité globale du pays par une transparence accrue dans le secteur énergétique, favorable au déploiement des innovations technologiques grâce à des outils de financement innovants.

Créer un espace juridique et financier favorable et stable pour un marché national dynamique et ainsi exporter le savoir-faire français en matière de transition énergétique à travers le monde.

Améliorer l'efficacité économique et écologique du système énergétique français et de ses utilisations finales dans les bâtiments, l'industrie, et le transport.

Constituer des filières en matière d'Efficacité Énergétique répondant aux objectifs nationaux et mondiaux de la transition énergétique.

Améliorer significativement la balance énergétique nationale qui atteint un déficit historique de 69 milliards d'euros en 2012 et perturbe le retour à l'équilibre des comptes publics.

Lutter efficacement contre la précarité énergétique qui touche désormais plusieurs millions de foyers dans notre pays et fragilise notre socle commun.

Les propositions énoncées ci-après constituent un socle commun aux associations signataires. Chacune d'entre elles propose également des dispositifs complémentaires propres à son secteur.

LES 8 PROPOSITIONS DE LA FILIÈRE

1. INSTAURER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FAVORABLE AU CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE) EN EXCLUANT LA FOURNITURE D'ÉNERGIES CONVENTIONNELLES DU PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Le poids économique de la fourniture d'énergie sur la durée du CPE prend trop souvent le pas sur le volet investissement qui doit rester le seul moteur de la Performance Énergétique réelle.

Cette mesure vise à favoriser l'innovation, les nouvelles technologies et l'accès des PME à ce marché : elle permet la transformation des dépenses de fonctionnement en emplois et technologies ancrés dans les territoires.

2. CRÉER UN « FONDS » DÉDIÉ AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ce fonds serait inspiré de l'exemple allemand de la « KfW », et serait adossé à un refinancement obligatoire sur le marché mondial, le tout réservé aux financements de projets répondant à des objectifs de performance fixés à l'avance, et avec une performance mesurée et vérifiée a posteriori.

Cette mesure vise à attirer les capitaux privés sur des projets répondant à des performances écologiques et financières connues, a priori, des investisseurs.

3. FAIRE QUE L'ÉTAT FRANÇAIS SOIT EXEMPLAIRE POUR SON PROPRE PATRIMOINE

Il s'agit de créer une société foncière d'État inspirée de modèles européens déjà existants, tels que Fedesco en Belgique, avec un financement croisé entre les dotations des Ministères et le refinancement sur le marché d'une dette obligataire fléchée.

Cette mesure constitue un amorçage du marché des CPE et un signal positif envoyé aux opérateurs économiques de la filière éco-électrique engagée dans le succès du CPE.

4. FIXER UN TARIF D'AUTOCONSOMMATION POUR LE PHOTOVOLTAÏQUE ET CONSTRUIRE LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DU FUTUR

Cette mesure se conjuguerait avec une obligation pour les porteurs de projets de centrales PV, de garantir par eux-mêmes leur sécurité d'alimentation, afin d'éviter des surinvestissements particulièrement coûteux sur les seuls réseaux électriques, et ainsi soulager une partie de la CSPE.

Cette mesure vise à accompagner le développement des technologies de stockage sous toutes ses formes et ainsi à optimiser l'utilisation du capital public vers des investissements d'avenir à grande échelle, comme le smart grid en amont et aval compteur.

L'évolution de la réglementation est nécessaire pour construire l'avenir des Smart Cities qui favorisent le partage d'énergie avec la compensation des cycles de consommation au sein des zones d'activité économique ou entre les bâtiments des éco-quartiers.

ÉCO-ÉLECTRIQUE POUR PASSER À L'ACTE

5. RENFORCER, SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE POUR LE CONSOMMATEUR FINAL

Il s'agit de donner à ce dispositif sa pleine efficacité écologique comme économique en rendant éligibles les maîtres d'ouvrage publics et privés, dans une dynamique de marché ouvert, et en ciblant des actions permettant la pénétration des innovations sur le marché, ainsi que la mesure et la vérification des économies d'énergie réelles.

Cette mesure permettra d'alléger le coût de gestion du dispositif, les processus et l'élaboration des actions en faveur d'un dynamisme plus fort entre l'offre et la demande.

6. CONCENTRER LE PROGRAMME DE RÉNOVATION THERMIQUE DU PARC IMMOBILIER EXISTANT SUR L'OBLIGATION D'ATTEINTE DE RÉSULTATS

La Filière éco-électrique française souhaite la publication rapide du décret de rénovation dans le tertiaire sur la base des conclusions du rapport « Gauthot ». Cela préfigure en effet la montée en compétences de l'ensemble de la filière sur l'atteinte de performances réelles telles qu'exigées par des clients d'envergure européenne ou mondiale. La Filière éco-électrique soutient également l'intégration de critères de résultats dans le cadre de la rénovation thermique des logements.

7. RENDRE ÉLIGIBLE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ACTIVE (AUTOMATISMES DU BÂTIMENT, SOUS COMPTAGE...) À L'ENSEMBLE DES FINANCEMENTS ISSUS DU PLAN LOGEMENT ANNONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

y compris dans le cadre des certificats d'économies d'énergie. L'objectif est également d'associer le consommateur à la maîtrise de ses consommations énergétiques, dans le cadre de travaux à taux de retour sur investissement rapides.

8. CRÉER LES CONDITIONS DE MARCHÉ ET DE CONCURRENCE QUI PERMETTENT LA MISE EN ŒUVRE RÉELLE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La loi cadre sur la transition énergétique doit être ambitieuse. Elle devra transcrire les directives existantes en la matière : directive EE 2012/ 27/UE, troisième paquet Énergie...